



## Conditions Générales

### 1 – Réservation

#### 1 - 1 Réservation individuelle

Elle est fortement conseillée et peut se faire à partir du site internet [www.royaume-des-arbres.com](http://www.royaume-des-arbres.com) . Pour toute réservation, il est demandé de payer un acompte en ligne.

Les personnes ayant réservées en ligne sont prioritaires à la caisse. Elles sont accueillies avant les personnes n'ayant pas réservées.

En cas de venue sans réservation, nous ne pourrons garantir un démarrage d'activité immédiat. Les personnes seront intégrées dans un briefing où il y aura de la disponibilité.

#### 1 – 2 Réservation des groupes

Pour toute réservation supérieure à 10 pers, un devis sera envoyé au client. Celui-ci fait office de réservation, sa validité est de 10 jours à réception. La réception d'un acompte validera définitivement la réservation.

### 2 - Tarifs

Les tarifs communiqués dans les devis tiennent compte du nombre de personnes composant le groupe et de la taille des participants.

#### 3 - Confirmation de réservation des groupes

Pour confirmer une réservation le devis communiqué doit être renvoyé par courrier à l'adresse suivante :

Le Royaume des arbres  
RD 402 - 83 330 Le Castellet

Il devra comporter les informations suivantes : Le nom et la signature du donneur d'ordre – Le « Bon pour accord » et être accompagné d'un chèque d'acompte ou d'un bon de commande. La réception d'un acompte ou d'un bon de commande validera définitivement la réservation.

### 3 – Réactualisation

#### 1 - 1 Réactualisation individuelle

En cas de nombre de participants différent de celui annoncé, il est conseillé de faire réactualiser sa réservation au plus tard la veille avant la date de la sortie.

Dans le cas où le nombre de participants se présente le jour prévu avec un nombre de participants inférieur à celui annoncé, le montant à régler tiendra compte de l'acompte payé en ligne.

Les tarifs proposés seront réactualisés si nécessaire.

#### 1 - 1 Réactualisation des groupes

En cas de nombre de participants différent de celui annoncé, il est possible de faire réactualiser le devis au plus tard jusqu'à deux jours avant la date de la sortie. Les tarifs proposés initialement seront réactualisés en tenant compte du nouveau nombre de participants annoncés.

Dans le cas où le nombre de participants n'aurait pas été réactualisé au plus tard deux jours avant la date de la sortie et que le groupe se présente le jour prévu avec un nombre de participants inférieur à celui annoncé, le montant à régler tiendra compte du nombre de participants communiqué à la réservation à laquelle il lui sera appliqué une tolérance de « -10% ». Les tarifs proposés seront réactualisés si nécessaire.

Dans le cas où le nombre de participants n'aurait pas été réactualisé au plus tard deux jours avant la date de la sortie et que le groupe se présente le jour prévu avec un nombre de participants supérieur à celui annoncé, le montant à régler tiendra compte du nouveau nombre de participants présent le jour de la sortie. Les tarifs proposés seront réactualisés si nécessaire.

#### **4 - Annulation ou interruption du fait du Royaume des Arbres**

Les activités nature étant totalement dépendantes de la météo, à tout moment et pour raisons de sécurité insuffisante le Royaume des arbres se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre une activité pour cause de mauvaises conditions météorologiques.

#### **Arrêt des activités en cas d'orage ou de vent violent**

**Dans tous les cas le Royaume des arbres ne sera redevable d'aucun frais engagés par le client en cas d'annulation.**

#### **4 – 1 Parcours « Petit » - « Moyen » - « Grand »**

En cas d'interruption avec impossibilité de reprise le jour-même, le client ayant pratiqué moins d'une heure d'activité aura la possibilité aux jours d'ouverture d'accéder à nouveau aux parcours pour une durée maximum de 2h d'activité.

Le client ayant pratiqué plus d'une heure d'activité ne pourra prétendre à aucun remboursement.

#### **4 – 2 Parcours « Royaume des Lutins »**

En cas d'interruption avec impossibilité de reprise le jour-même, le client ayant pratiqué moins de trente minute aura la possibilité aux jours d'ouverture d'accéder à nouveau aux parcours pour une durée maximum d'1 h d'activité.

Le client ayant pratiqué plus de trente minutes d'activité ne pourra prétendre à aucun remboursement.

#### **5 – Annulation du fait du client**

##### **Annulation avec acompte**

En cas d'annulation du fait du client dans un délai supérieur à deux jours avant la date de début de l'activité, le client aura la possibilité de reporter l'activité. La date de report ne devra pas excéder un délai de deux mois franc faisant suite à la demande de report. Passé ce délai, le montant total de la prestation lui sera facturé. Les frais de préparation s'il y a lieu, seront facturés en supplément.

En cas d'impossibilité de report suite à une annulation du fait du client dans un délai supérieur à deux jours avant la date de début de l'activité, le montant total de la prestation sera facturé au client.

En cas d'annulation du fait du client dans un délai inférieur à deux jours avant la date de début de l'activité, le montant total de la prestation lui sera facturé.